

Secrétariat d'Etat  
Anciens Combattants, Victimes de Guerre  
14, rue Saint-Dominique  
75700 Paris SP 07

Caunes Minervoises le 18 mai 2019

Madame Darrieussecq

Les réponses que vous apportez à la demande de recensement émise par ma fédération et transmise par nos soutiens portent le sceau du mépris et de la désinformation.

### **Demande de recensement des pupilles de la Nation et orphelins de guerre**

#### **Recensement des pupilles de la nation et orphelins de guerre**

Une réponse de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des armées vient d'être apportée à cette question

#### **Recensement des pupilles de la nation et orphelins de guerre**

*15<sup>ème</sup> législature*

#### **Question écrite n° 09943 posée par Mme Muriel JOURDA (du Morbihan - UMP)**

*publiée dans le JO Sénat du 11/04/2019 - page 1889*

Mme Muriel Jourda attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des armées, sur la demande de recensement des pupilles de la nation et orphelins de guerre de tous les conflits au niveau national. Aussi étonnant que cela puisse paraître, un tel fichier n'existe pas. Cela constituerait ainsi une marque de respect et de dignité pour les 35 000 citoyens concernés aux yeux de la fédération nationale autonome des pupilles de la Nation et orphelins de guerre (FNAPOG) qui les représentent. Elle lui demande donc quelle suite le Gouvernement entend donner à cette requête.

#### **Réponse de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des armées**

*publiée dans le JO Sénat du 16/05/2019 - page 2616*

La mise en œuvre d'un recensement exhaustif des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre encore vivants supposerait la mobilisation de moyens importants et poserait des questions de confidentialité des données, alors même que plusieurs estimations ont été faites, en 1998, 2007 et 2014, sur la base notamment des pensions d'orphelins accordées par la sous-direction des pensions du ministère des armées. Dès lors, un tel recensement ne semble ni nécessaire, ni opportun. Par ailleurs, il convient de rappeler que les pupilles de la Nation et les orphelins de guerre sont des ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et qu'ils peuvent à ce titre bénéficier de son accompagnement et de son soutien, y compris financier, en cas de difficulté. L'ONACVG, notamment grâce à son réseau de services de proximité est en capacité de leur apporter aide et assistance. L'ONACVG est ainsi venu en aide en 2018 à près de 900 pupilles de la Nation et orphelins de guerre mineurs et 1500 pupilles et orphelins majeurs. Près de 5 millions d'euros de son budget d'action sociale leur ont été consacrés.

**Votre réponse :**

« La mise en œuvre d'un recensement exhaustif des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre encore vivants supposerait la mobilisation de moyens importants »

**La mobilisation de moyens importants**, c'est du grand n'importe quoi, personne ne vous demande d'envoyer un auditeur dans chaque lieu d'habitation pour faire le recensement en posant la question : « Y-a-t-il un Pupille de la nation ou un Orphelin de Guerre dans cette maison ? ». Simplement d'ouvrir des guichets dans les ONACVVG et peut-être les mairies (avec l'accord des maires) pour que les Pupilles de la Nation et les Orphelins de Guerre viennent s'inscrire. Mais même ce simple geste c'est trop pour vous, car vous **refusez tout** aux Pupilles de la Nation que vous renvoyez à l'état de « Petit Chose » comme s'appelait lui-même Philippe Séguin, qui était Pupille de la Nation.

**Et poserait des questions de confidentialité des données**, quelle magnifique fin de non-recevoir, aller chercher le Droit où il n'a pas lieu d'être, vous confondez sciemment recensement et collecte de données personnelles (nous ne sommes pas encore des migrants en quête de l'asile politique en France), sur ce point le Conseil d'Etat est très clair.

*Le Conseil d'Etat rappelle que la collecte et le traitement d'informations personnelles nominatives constituent une ingérence dans la vie privée des personnes, dont le droit au respect est garanti par l'article 2 de la Constitution et par l'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Une telle ingérence ne peut être autorisée que si elle poursuit un objectif d'intérêt général et si elle est mise en œuvre de manière adéquate et proportionnée à cet objectif, respectant ainsi les garanties prévues à l'article 6 de la loi du 6 janvier 1978 (Conseil d'Etat, assemblée, 26 octobre 2011, Association pour la promotion de l'image et autres, nos 317827 et autres ; Conseil constitutionnel, n° 2012-652 DC du 22 mars 2012, Loi relative à la protection de l'identité).*

**alors même que plusieurs estimations ont été faites, en 1998, 2007 et 2014, sur la base notamment des pensions d'orphelins accordées par la sous-direction des pensions du ministère des armées.**

Nous ne demanderions peut être pas un recensement si ces estimations avaient un tant soit peu de fiabilité, pour rappel l'estimation en 2014 du Secrétaire Général des Armées estimait le nombre de Pupilles de la Nation encore en vie et uniquement sur la seconde guerre mondiale à 250 000 sur 330 000 au départ en 1945.

Ce résultat est faux et un de vos prédécesseurs l'a reconnu. Il nous attribue une longévité hors du commun, malheureusement une étude a conclu que les Pupilles de la Nation et les Orphelins de Guerre avait 2 ans de moins d'espérance de vie que la moyenne nationale.

**L'ONACVG, notamment grâce à son réseau de services de proximité est en capacité de leur apporter aide et assistance. L'ONACVG est ainsi venu en aide en 2018 à près de 900 pupilles de la Nation et orphelins de guerre mineurs et 1500 pupilles et orphelins majeurs. Près de 5 millions d'euros de son budget d'action sociale leur ont été consacrés.**

Alors là, j'aimerais que vous m'expliquiez comment vous pouvez attribuer 2 083 € d'aide par Pupille de la Nation et Orphelin de Guerre (5 millions divisés par 2 400) alors que dans les commissions ONACVG les aides sont limitées à 800 € voire 600 € maintenant. **Alors comme pour le reste existe-t-il les Pupilles plus Pupilles que d'autres ?**

Bon maintenant, madame, enlevez vos fausses barbes et admettez que vous ne voulez même pas lever le petit doigt pour les Pupilles de la Nation et les Orphelins de Guerre de tous les conflits. Continuez comme vos prédécesseurs à faire du clientélisme !

### **Pourquoi voulons-nous un recensement ?**

Parce que pour nous, la deadline est toute proche et que nous voulons exister dans l'Histoire, qu'un de nos descendants puisse savoir si oui ou non, nous étions Pupille de la Nation et/ou Orphelin de Guerre.

### **Exister pour retrouver notre dignité.**

Plus de 90% d'entre nous, n'ont jamais eu la moindre aide de la Nation, notre cellule psychologique, c'était derrière le cul des vaches ou dans l'atelier, suivant le lieu où nous habitons. Les études, c'était apporter un complément de salaire pour que la mère puisse nourrir la fratrie, pas des licences de pilote de ligne offertes par l'ONACVG !

Tout ça vous le niez, alors je vais conclure :

Nous sommes tous mortels, quand vous arriverez devant Dieu ou le Grand Architecte, vous rencontrerez nos parents, ces **Héros** qui ont donné leur vie pour **votre liberté**, ils vous poseront une simple question :

« Qu'as-tu fait pour mes enfants ? »

Et vous répondrez :

« Jusqu'à leur 21 ans ils avaient droit à des aides, mais ils ne sont pas venus les réclamer »

Alors, ils maudiront l'ingratitude de ce pays et de leurs frères d'armes revenus, qui eux non plus n'ont rien fait.

Salutations

### **Anne Chalons**

Présidente Nationale FNAPOG

Pupille de la Nation

Officier de la Légion d'Honneur

